



Synthèse de la séance du 23 février 2010

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

✓ **Délibération n° 01/02/10** **Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires.** Conformément aux textes en vigueur, un débat sur les orientations budgétaires doit intervenir lors d'une séance publique du Conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. *Le Conseil municipal prend unanimement acte du rapport de monsieur le maire.*

✓ **Délibération n° 02/02/10** **Mise en fourrière des véhicules – Convention avec la société « Garage du Garlaban ».** La commune doit se doter des moyens matériels permettant à la police municipale, lorsque les circonstances l'exigent, la mise en fourrière des véhicules qui se trouvent en infraction, soit aux dispositions du Code de la route, soit aux dispositions prises par arrêté municipal en vue de garantir la sécurité publique. Par délibération n°05/02/07 en date du 5 février, le Conseil municipal a confié à la société « Garage du Garlaban » la gestion de la fourrière automobile de la commune. Cette convention étant devenue caduque, il est proposé de la reconduire et d'autoriser monsieur le maire à la signer avec cette société. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/02/10** **Parcelles AY 184, AY 186 et AY 188 – Cession gratuite, chemin de Notre Dame – Foyer d'accueil médicalisé – Association « Une clé pour demain ».** Le 28 avril 2008, un permis de construire délivré au nom de la commune a été accordé à Monsieur Eric Villa, président de l'Association « Une Clé pour demain », en vue de construire un foyer d'accueil médicalisé pour adultes autistes, sur les parcelles AY 56, AY 57, AY 59 et AY 60, sises chemin de Notre Dame, lieu-dit des Vigneaux. Certaines de ces parcelles sont situées en bordure du chemin de Notre Dame et ont fait l'objet d'une modification du parcellaire cadastral, issue du document d'arpentage réalisé par monsieur Jean-Daniel Girard, géomètre expert à Aubagne. Cette modification parcellaire permettant un élargissement de la voirie communale, il est donc proposé d'accepter la cession gratuite des parcelles AY 184, AY 186 et AY 188, issues des parcelles AY 57, AY 59 et AY 60 appartenant à l'association « Une Clé pour demain » au profit de la commune. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/02/10** **Personnel communal – Mise à jour n°2 de la délibération cadre relative au régime indemnitaire n°03/10/09 (Filière technique – Prime de Service et de Rendement).** Par délibération n°03/10/09 du 26 octobre 2009, le Conseil municipal a mis à jour la délibération cadre relative au régime indemnitaire. Le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône a adressé à monsieur le maire, le 25 janvier 2010, une rectification de cette délibération cadre relative à la Prime de Service et de Rendement de la filière technique. Il appartient à l'organe délibérant de délibérer à nouveau sur la P.S.R. en visant le décret n°2009-1558 et l'arrêté du 15 décembre 2009. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 05/02/10 Création et suppression de postes.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, il est proposé de se prononcer sur la création et la suppression de certains postes. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/02/10 Personnel communal – Contrats d'assurance des risques statutaires.** La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône, lequel garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel du Centre de Gestion arrive à terme le 31 décembre 2010. Par conséquent, il revient à demander au Conseil municipal de charger le Centre de gestion, par cette délibération, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une compagnie agréée. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/02/10 Service de l'animation socioculturelle – Stage initiation au football.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation par le service de l'animation socioculturelle, en partenariat avec l'Etoile Sportive Cugeoise, d'un stage d'initiation au football devant se dérouler au cours des prochaines vacances scolaires de Pâques. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/02/10 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour en Corse au CREPS d'Ajaccio en partenariat avec l'association Collège Evasion.** Il convient d'approuver un projet d'organisation d'un séjour en Corse au CREPS d'Ajaccio en partenariat avec l'association Collège Evasion, proposé par le service de l'animation socioculturelle du 19 au 28 juillet 2010, destiné aux Benjamins du C.L.S.H., âgés de 9 à 11 ans et aux jeunes de l'« accueil de loisirs jeunes », âgés de 11 à 18 ans. Il convient également de fixer les tarifs facturés aux familles, ainsi que le montant de la participation communale. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 09/02/10 et n° 10/02/010 Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour Camping à Riboux et d'un séjour Découverte du patrimoine agricole dans les Hautes Alpes.** Le Conseil municipal doit approuver l'organisation de deux stages qui seront proposés aux enfants du Centre de Loisirs les Benjamins, âgés de 6 à 12 ans et aux jeunes de l'« accueil de loisirs jeunes », âgés de 11 à 17 ans, et qui se dérouleront au cours des prochaines vacances scolaires. Il doit également en adopter les tarifs. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/02/10 Convention de mise à disposition de la bibliothèque lors d'expositions - Associations locales.** La municipalité, considérant que la vie associative permet de créer des liens entre les habitants de la commune tout en leur offrant la possibilité de participer à des activités culturelles, de loisirs ou pédagogiques, s'efforce, dans la mesure de ses possibilités, de soutenir les associations locales. Elle met ainsi à la disposition de plusieurs d'entre elles des espaces communaux et notamment l'espace de la bibliothèque lors d'exposition. Il convient de formaliser cette mise à disposition par l'adoption d'une convention type qui en fixe les modalités. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur le maire présente les axes qu'il a retenus pour l'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Dans un premier temps, il évoque

Le contexte international

Il souligne tout d'abord la fin de la crise financière internationale 2009 sur le plan technique ; les chiffres de BNP Paris Bas, qui sont dans le vert, l'attestent. Mais les conséquences de cette crise sur le plan social vont perdurer. Il n'est pour en juger que de voir la

baisse de la consommation des ménages français (- 2.7 %) et le contenu du rapport annuel du médiateur de la République – Jean-Paul Delevoye – remis le 23 février. Jamais aucun rapport n'a à ce point mis en évidence la baisse de moral des français. Une réalité est en train de s'imposer : « *devoir faire plus avec moins* ». **Monsieur le maire ajoute que le système capitaliste n'a pas été moralisé malgré les propos de monsieur le Président de la république** ; aucune mesure structurelle n'a été mise en place pour réformer ce système et d'autres produits alimentent la nouvelle bulle finan-

cière qui est en train de se former. La nouveauté sur le plan financier est la spéculation sur les monnaies et les pays. Cette spéculation entraîne une baisse de l'euro et une rumeur de faillite prochaine de certains états comme l'Espagne ou la Grèce. L'emploi public et privé devient la variable d'ajustement, d'où des conséquences sociales dramatiques.

Monsieur le maire mentionne ensuite l'échec du sommet de Copenhague car un certain nombre de pays à forte croissance (la Chine, l'Inde) ne souhaitent pas recevoir de leçon des pays « riches » qui ont pollué et pillé

les ressources sans restriction depuis des années.

Monsieur le maire aborde ensuite **le contexte national** qui est marqué par la situation internationale : la spéculation contre l'Euro va doper nos exportations et renchérir le coût des matières premières, du pétrole. Il mentionne aussi l'instauration de la nouvelle taxe carbone.

La conférence sur les débats publics tenue le 28 janvier écoulé a remis en cause les collectivités et leurs responsabilités des déficits publics. L'Association des Maires de France a développé des arguments contraires à ceux que le gouvernement exposait. En effet, un certain nombre de vérités ont été rappelées : **les collectivités réalisent 74% des investissements publics et ne peuvent pas avoir un budget de fonctionnement en déficit car la loi le leur interdit. Certes, les collectivités dépendent mais elles y sont contraintes car compte tenu du transfert de nouvelles compétences, elles ne sont pas en mesure de réduire le personnel.** Il cite à titre d'exemple les services à la personne, les transports... Selon lui, l'Etat fait donc preuve de mauvaise foi.

Monsieur le maire ajoute que l'année 2010 sera dominée par le projet de réforme des collectivités territoriales. Chaque maire est actuellement suspendu au devenir de ce projet. **Il mentionne deux temps forts de la résistance des maires à cette attaque des collectivités locales : la manifestation à Paris le 25 février prochain à laquelle il se rendra en compagnie de Gérard Fasolino et la consultation locale du 13 juin 2010.**

La réforme a déjà commencé au plan financier par la suppression de la taxe professionnelle. Contrairement aux propos tenus par madame Lagarde, même si la compensation existe, il y aura tout de même une réduction par rapport au produit attendu. En 2010, la perte financière

résultant de cette réforme sera compensée, mais cette compensation se fera sur les bases 2008 de la TP, ce qui représente **une perte de 900.000 euros pour notre communauté d'agglomération.**

La TP sera remplacée par deux nouvelles contributions pour les entreprises, l'une sur le foncier, (CFE : contribution foncière des entreprises) et l'autre sur la valeur ajoutée (CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Ces deux contributions ne compenseront pas l'ancien produit de la TP, aussi, l'Etat reversera aux communes et intercommunalités le produit de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m²). Cette compensation sera intégrale, sauf que la TASCOM viendra en déduction de la DGF. Au bout du compte, les collectivités locales perdront donc des ressources financières. Les fonctionnaires de Bercy ont indiqué que le recours légal à la contribution additionnelle sur les ménages deviendrait un passage obligé pour les intercommunalités.

Monsieur le maire indique que dès cette année, les dotations de l'Etat vont baisser en euros constants. La DGF augmente de la moitié de l'inflation, soit 0,60 %, alors même que, pour 2009, le « panier du Maire » a augmenté de 3,6 %. Il poursuit en précisant que l'Etat a fixé à 1,20 % le taux de revalorisation forfaitaire des bases d'impositions locales pour 2010. Pour les ménages, les impôts locaux vont donc augmenter, même si la commune décide de ne pas augmenter les taux communaux. Cette augmentation est limitée à l'inflation.

Monsieur le maire poursuit son exposé en abordant

le contexte intercommunal.

La perte de recette liée à la réforme de la TP, soit 900.000 euros, va contraindre la communauté d'agglomération à supprimer certains événements en 2010, comme la

fête du soleil et à ne pas valider de nouveaux projets pour les communes. Malgré ces restrictions, certains projets engagés seront poursuivis : Zac des Vigneaux, station de relevage des eaux usées pour l'établissement d'accueil des autistes et la Zac des Vigneaux... Le montant des reversements sera de 136.692 € au titre de l'attribution de compensation et de 136.391 € au titre de la dotation de solidarité.

Monsieur le maire rappelle que la communauté maintiendra son refus d'instaurer, comme la loi le lui permet, une contribution financière additionnelle sur les ménages. Il rappelle que l'Agglo n'a aucune influence sur la fiscalité directe des ménages.

Monsieur le maire évoque ensuite

le contexte communal en livrant quelques données :

- La DGF forfaitaire 2010 sera d'un montant de 650.598 € soit une augmentation de 11.500 € par rapport à 2009 (+ 1,81%). Cette augmentation supérieure à la moyenne nationale (+ 0,6%) s'explique par l'actualisation annuelle du recensement de la population (population DGF : 4719 ha en 2009 et 4853 ha en 2010). Monsieur le maire fait remarquer que le taux de progression de notre population est de 2,57 % par rapport à l'an dernier, soit le taux le plus élevé des communes de l'Agglo.

Quant aux dotations de l'Etat, l'augmentation est ramenée à 1,40 %, soit 12.755 €. Mais, si l'augmentation supérieure à Cuges est due à la prise en compte de l'accroissement de population, on constate néanmoins que depuis 2 ans, les dotations de l'état par habitant baissent.

Les données fiscales : Monsieur le maire souligne qu'on peut s'attendre à une hausse minimale de l'ordre de 2 %, compte tenu de l'augmentation des bases de 1,20 % et de l'accroissement de la population.

- **Le receveur municipal** : Monsieur le maire rappelle que depuis le 15 janvier notre nouveau receveur municipal, Monsieur Vitrolles, s'est engagé à participer activement aux réunions de la commission communale des impôts locaux et s'est proposé d'apporter son aide quant à la vérification des assiettes et des bases d'imposition.

- **Le Compte administratif 2009** : sous réserve de la concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur municipal, le compte administratif 2009 présente, pour le **budget principal**, un résultat excédentaire de 138.068,03 €

Le budget annexe de l'eau présente un excédent 2009 est de 157.073,42 € Ce résultat permettra le financement des investissements déjà programmés, à savoir l'adduction d'eau chemin Joseph Roumanille, traverse de la Safranière et hameau des Roux. Cet excédent financera également les honoraires et les frais liés à la procédure du périmètre de protection du forage de Puyricard, qui devra être renouvelé suite à l'annulation, par Monsieur le Préfet, du projet d'arrêté établi par la DDASS.

Le budget annexe du service funéraire : le compte administratif 2009 présente un déficit de - 7.321,82 € qui sera repris dans le projet de BP 2010 de ce service. Le déficit résulte des années antérieures, l'année 2009 a permis de le résorber en partie ; il provient également du paiement annuel de la Taxe Professionnelle d'un montant de 500 euros environ.

La dette : pour 2010, l'annuité de la dette ne subira pas de variation significative.

- **La section de fonctionnement** : monsieur le maire indique que le niveau de notre service public communal sera maintenu en 2010, ainsi que le soutien aux associations locales. Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées.

Quant aux recettes, de fortes incertitudes demeurent sur le fonds départemental de la T.P. et les droits de mutation. L'an dernier, la commune a perçu 100.000 € au titre du fonds départemental de péréquation de la T.P. et 309.000 € au titre des droits de mutation. Aucune indication n'est donnée à ce jour sur l'éventuelle compensation du fonds départemental de la T.P. Monsieur le maire fait remarquer qu'en revanche le ralentissement de l'activité immobilière laisse présager une baisse sensible du produit des droits de mutation.

- **La section d'investissement : un accord de principe du Conseil Général a été reçu afin d'établir un nouveau contrat d'objectifs et d'aménagement sur les 4 prochaines années.** Le contrat ne portera que sur les investissements les plus lourds et pourra se cumuler avec le programme des travaux de proximité, subventionnés par le Département à hauteur de 80 % de la dépense HT. Aucune information n'est connue quant au produit attendu de T.L.E. Compte tenu de la baisse du nombre de permis de construire enregistrés depuis 2 ans, cela laisse présager une baisse sensible du produit et ce d'autant plus que la D.D.E. a exonéré le foyer d'accueil médicalisé de toute taxe. (pour mémoire, le produit était de 52.633 € en 2009).

L'essentiel des investissements de 2010 sera constitué par le nouveau site scolaire et certains travaux de proximité dont la liste sera établie par les différentes commissions.

Madame Olivier demande si l'Etat compense la TLE pour les communes.

Monsieur le maire répond par la négative et ajoute que les compensations ne sont effectuées que sur le foncier bâti ou la taxe d'habitation.

Monsieur Destrost indique qu'il est bien conscient que ces réformes peuvent entraîner des pertes pour la

commune mais que proposent les élus de l'opposition gouvernementale pour réduire le chômage et le déficit de l'Etat, pour assurer la pérennité de la sécurité sociale et des retraites...?

Monsieur le maire rappelle les propos du médiateur de la République – Jean Paul Delevoye – qui à chaque ouverture du congrès des Maires signale que le problème vient de la défiscalisation de l'économie financière. Les personnes qui gagnent de l'argent en dormant devraient plus participer, ce qui résorberait les déficits. La sécurité sociale ne peut plus être financée uniquement sur les salaires comme en 1946 ; même les élus de la majorité actuelle le disent. Monsieur le maire indique que le Président Nicolas Sarkozy a qualifié la crise de « *Crise capitaliste* ». Alain Minc l'a annoncé dans ses interviews, si le bouclier fiscal n'avait pas été mis en place, il y aura eu 15 millions de marge de manœuvre. L'économie financière est donc responsable de la crise. Cet argent n'est pas à supprimer mais à taxer, ajoute-t-il. L'économie financière domine l'économie réelle et participe moins aux produits nationaux. Afin de résorber le chômage, il faut diminuer les charges des entreprises qui pèsent sur le travail. La solution pourrait résider aussi dans la création d'une économie mixte, où une part de l'économie serait interdite à l'économie financière : la sécurité sociale, la santé. Il serait souhaitable que les charges financières de l'Etat ne pèsent pas sur le travail ; c'est d'ailleurs ce qui se fait dans certains pays d'Amérique Latine.

Monsieur Destrost répond que ces systèmes ont démontré leur limite et que si telle était la solution pour quoi les pays proches de nous, que sont l'Espagne, le Portugal et la Grèce, dirigés par des formations dites de "gauche" n'ont-ils pas employé cette méthode !

Monsieur le maire ajoute que certains de ces pays sont plus progressistes que d'autres.

Monsieur Di Ciaccio pense que la solution ne réside pas dans l'opposition capitalisme / progressisme. Il s'oppose à dire que la suppression de la TP avait pour but de lutter contre le chômage. La suppression de la TP a donné quitus au Medef. **Il rappelle que chaque fois que le Medef le demandait, les élus répondaient « vous assassinez les communes ».** Il souligne que depuis que la TP a été supprimée, Total a fermé son site de Dunkerque, Philips a fermé Dreux ; il n'y a eu aucun effet, les entreprises économisent et licencient. **Il cite l'exemple de la baisse de la TVA de 19,6 à 5,5 et ajoute « je n'ai pas l'impression que cette baisse ait entraîné une diminution des tarifs ou que des emplois aient été créés ».** Tout cela est un leurre et donne bien quitus au Medef. Il ajoute : « la suppression de la TP va profiter aux plus grandes entreprises ». Il cite la note de Bercy : pour compenser la TP, il faudra jouer sur les taxes comme sur l'impôt ménage. En 2011, si la commune est annexée à la CUM elle sera malheureusement contrainte de payer cet impôt. Monsieur Di Ciaccio souhaite revenir sur les cotisations payées par les entreprises et s'y montre totalement favorable car elles financent le service public. Il indique qu'il faut agir sur la rentabilité. **Il rappelle que l'Etat est endetté de 145 milliards et que la moitié sert à sauver le système bancaire.** Il mentionne que lorsqu'on voit aujourd'hui les bénéfices des banques, il est injuste de dire que les français doivent serrer la ceinture pour combler le déficit. Il cite l'exemple que vit La Grèce actuellement. Il poursuit : « une entreprise qui n'est pas en déficit ne

doit pas licencier ». Il faut répartir les richesses de façon équitable afin de renflouer les caisses de la sécurité sociale et des retraites.

Monsieur Destrost souligne que ce qu'il a exposé a mal été perçu. Il souhaite mentionner qu'il a bien pris acte que toutes ces réformes avaient un incident ; il demandait seulement que proposait l'opposition gouvernementale comme solution pour redresser le pays.

Monsieur Di Ciaccio indique que la réforme des collectivités territoriales est un maillon de plus dans la destruction des services publics. Il démontre à monsieur Destrost que le parallèle qu'il établit entre réforme des collectivités et chômage n'a pas de sens. Après la Poste, l'Education, c'est au tour des collectivités d'être en danger. Il mentionne qu'il faut bien faire la différence entre Total et la PME de quinze employés de la zone des Paluds. Il souligne qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'un chef d'entreprise ne s'adresse à l'Agglo pour obtenir un prêt bancaire.

Madame Leroy rappelle l'objectif du gouvernement quant à la TP. Il est anormal que l'outil de travail soit taxé, ce n'est donc pas donner quitus au Medef. Elle souligne que depuis des années des allègements et dégrèvements étaient accordés et coûtaient très cher à l'Etat. Ce dernier payait 60 % de la TP. Ce qui l'a conduit à substituer la TP et non supprimer la TP. Il ne s'agit donc pas de cadeau aux entreprises mais d'économie pour l'Etat. Madame Leroy indique qu'il est venu le temps de mieux dépenser.

Monsieur le maire rappelle les bénéfices de Total : 8 milliards d'euros et ceux de Total France qui s'élevaient à 10 millions d'euros. Puis, il demande si la mise en place du bouclier fiscal est une bonne mesure en temps de crise alors que ces

mêmes personnes qui sont exonérées peuvent contribuer à collaborer à diminuer la crise. Il mentionne que les gros revenus se sont enrichis davantage. On joue sur les dépenses et on n'augmente pas les recettes.

Madame Leroy fait remarquer qu'il en est de même pour la commune.

Monsieur le maire indique qu'un bébé naît aujourd'hui avec un déficit mais a-t-on évalué le patrimoine dont il bénéficie qui est 6 fois plus élevé que son taux d'endettement. Il rappelle que lorsque la France était agricole on taxait la terre, lorsque la France a été industrielle, on a taxé les industries ; aujourd'hui l'économie de la France est financière, alors pourquoi ne pas taxer celle-ci ?

Madame Malafronte mentionne que 176 familles cugeoises ont vu leurs revenus diminuer cette année et que l'engagement de la municipalité d'aider les familles nécessiteuses se poursuivra en partenariat avec le CCAS de la commune.

Madame Roux revient sur le montant de la taxe qui sera appliquée lorsque les terrains passeront constructibles avec le nouveau PLU.

Monsieur le maire répond que cette taxe d'environ 10 % sera demandée aux propriétaires en cas de vente du terrain.

Madame Leroy précise que cette taxe est inférieure à 10 %.

Monsieur le maire souligne que dans ces futures zones à urbaniser (les zones AU au PLU), des recettes pourront être prévues en cas de vente des terrains.



Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour Camping à Riboux

Madame Roux indique que ce genre d'activités devrait être multiplié.

Madame Malafronte répond que cela se fait régulièrement. Pour mémoire, un stage omnisport et hygiène alimentaire a été proposé en février.

Monsieur le maire souligne que le parc régional de la Sainte Baume va permettre de développer ces initiatives. Il indique que l'ouverture de ce stage à 16 jeunes correspond à la capacité que la commune peut transporter avec ses minibus.

Madame Lognos demande si on fournit le matériel de camping ou s'il est loué.

Monsieur le maire indique que les normes imposent qu'il soit loué.

Convention de mise à disposition de la bibliothèque lors d'une exposition - Associations locales

Madame Malafronte précise qu'il s'agit de se mettre en conformité avec les assurances.

Madame Roux souhaite des précisions sur le chapitre intitulé « nettoyage ».

Madame Malafronte indique que les utilisateurs rangent, jettent ce qui doit l'être puis les services municipaux d'entretien font le ménage.

Madame Roux demande que soit fixé un plan dans chaque local afin de faciliter le rangement.

Service de l'animation socioculturelle – Organisation d'un séjour Découverte du patrimoine agricole dans les Hautes-Alpes

Madame Malafronte indique que ce stage n'a pas été choisi sur la commune de Cuges car les sites ne sont pas agréés.

Madame Roux demande pourquoi l'avoir ouvert à 30 jeunes.

Madame Malafronte indique que la capacité d'accueil le permet.

Monsieur le maire souligne qu'il y a toujours un plancher d'inscriptions en dessous duquel on annule le stage.

Monsieur Destrost a comptabilisé la totalité de ces stages et la somme atteint 17.000 euros, ce qui représente un certain coût pour le budget communal. Face à l'état actuel des voies communales, il souhaiterait que les mêmes efforts soient effectués pour leur réfection et entretien. Monsieur Rodriguez précise que 40.000 euros vont être inscrits au budget pour l'entretien des chemins communaux.

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle la réunion publique sur les objectifs du PLU qui se tiendra le vendredi 26 février, dans le cadre de la concertation PLU. Un diaporama sera présenté sur les objectifs du « Porter à connaissance » puis suivi d'un débat. Ensuite, il y aura une phase de concertation écrite : trois modes d'expression seront mis à la disposition des cugeois : un registre présent au service urbanisme, par courrier ou par le biais du nouveau site de la commune www.cuges-les-pins.fr

Monsieur le maire annonce que ce nouveau site sera mis en ligne dès mercredi 3 mars et s'inscrit dans un programme communautaire.

Monsieur le maire indique que le sapeur pompier cugeois – monsieur Vincent Chapuis – présentera prochainement à la bibliothèque l'action humanitaire qu'il a menée en Haïti. Il ajoute qu'un deuxième sapeur pompier vient de s'y rendre – monsieur F.Testud –.

Madame Roux demande quand commenceront les travaux du presbytère.

Monsieur le maire répond que l'OPAC est soumis au code des Marchés publics et ce marché a pris un mois de retard ; la livraison devrait se faire en fin d'année.

Madame Roux demande à quelle nuisance peut-on s'attendre pendant les travaux.

Monsieur le maire indique que quelques places de parking seront supprimées. Il ne devrait pas y avoir de gêne à la circulation car il s'agit de travaux de rénovation qui ne devraient pas empiéter sur la chaussée.